RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01426
Numéro SIREN : 752 382 572
Nom ou dénomination : ABCDis

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2016 sous le numéro de dépôt 149

ABCDis
Société par Actions Simplifiée
au capital de 337.000 euros
Siège social : NICE (06000)
85-87, rue de France
R.C.S. NICE B 752 382 572

149

DECLARATIONS DU PRESIDENT

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION

DE CAPITAL DU 28 DECEMBRE 2015

Cadre réservé à l'enregistrement

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE NICE
Le 30/12/2015 Bordereau n°2015/2 984 Case n°13 **Ext 10982**
Enregistrement : 500 € **Pénalités :**
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent administratif des finances publiques

Stéphane POIRET
Agent des Finances publiques

DUPLICATA

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie en date du 28 décembre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de TROIS CENT MILLE (300.000) euros pour le porter à TROIS CENT TRENTE SEPT MILLE (337.000) euros par l'émission de TRENTE MILLE (30.000) actions nouvelles de DIX (10) euros de nominal chacune à libérer intégralement en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société

Les actions ont été souscrites, savoir :

- par la société TR4
 à hauteur de TREIZE MILLE CINQ CENTS actions 13.500
- par la société SUPREME
 à hauteur de TREIZE MILLE CINQ CENTS actions 13.500
- par la société AB HOLDING
 à hauteur de TROIS MILLE actions 3.000

Les souscripteurs se sont libérés des sommes exigibles par compensation avec les créances liquides et exigibles qu'ils détiennent sur la société et dont le compte a été arrêté par le Président suivant attestation en date du 29 décembre 2015 et certifié par le Commissaire aux Comptes de la société.

Le Président, sur le vu des bulletins de souscription et des rapports établis par le Commissaire aux Comptes relatifs à l'état de la créance du souscripteur (certificat article L. 225-146 Alinéa 2 du Code de Commerce et rapport article D 166 du Décret du 23 Mars 1967), constate que l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2015 a été intégralement

BB

Greffe du Tribunal de Commerce de Nice : dépôt N°149 en date du 06/01/2016

souscrite et les actions nouvelles intégralement libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société et qu'elle est devenue définitive le 29 décembre 2015, date de la libération des souscriptions.

Le Président constate enfin que les modifications apportées aux articles 6 et 7 des statuts par l'assemblée générale extraordinaire précitée sont également devenues définitives le 29 décembre 2015, date de réalisation de l'augmentation de capital.

Fait à Nice
Le 29 décembre 2015

LE PRESIDENT

P/ TR4
Benoît BOURASSIN

